

AIDES COMMUNALES - MAIRIE D'ANTILLY

Adhésion associative - Année 2022

Une participation financière est attribuée aux élèves, collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans résidant à Antilly depuis plus d'un an pour toute adhésion à une association sportive ou culturelle. La participation est limitée à une demande annuelle par personne et pour une seule activité. Les personnes ou familles éligibles doivent remplir le formulaire ci-dessous et fournir les justificatifs demandés entre le 01/09/2022 et le

31/10/2022. Tout dossier incomplet ou déposé hors-délai ne pourra être pris en compte. Montant de l'aide : 100 € (maximum) Coordonnées du demandeur : NOM: PRÉNOM : ADRESSE: CODE POSTAL : VILLE: TÉLÉPHONE (PORTABLE): Personne(s) concernée(s) par la demande : NOM : DATE DE NAISSANCE : Justificatifs à fournir : Pour les nouveaux arrivants : 1 justificatif de domicile de plus d'un an et 1 copie du livret de famille 1 Relevé d'Identité Bancaire aux coordonnées du demandeur 1 attestation d'adhésion au titre de l'année 2022 pour chaque personne concernée par la demande (avec mention du nom, prénom et montant de la cotisation) Fait à, le.....,

Signature: